



UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE

DES SYNDICATS CONFÉDÉRÉS DE LA VENDÉE

Siège : Bourse du Travail

16, Boulevard Louis Blanc – B.P. 399
85010 LA ROCHE SUR YON Cedex

Téléphone : 02.51.36.03.27 – Mail : udfo85@force-ouvriere.fr – Site internet : 85.force-ouvriere.org

Déclaration de l'Union Départementale Force Ouvrière de Vendée

Le Président de la République a osé, sans honte, adresser « une pensée » à toutes celles et ceux qu'il méprise depuis son accession au pouvoir. Salariés et fonctionnaires se sont battus contre le projet de « retraites par points », et en revendiquent toujours l'abandon. Il en est de même pour la réforme de l'assurance-chômage. Les personnels hospitaliers, les personnels des EHPAD, de l'aide à domicile..., avec leurs organisations syndicales, revendiquent depuis longtemps des moyens pour l'hôpital public, leurs services, et plus généralement, salariés et fonctionnaires se battent contre la destruction des Services Publics et du Code du Travail par ce gouvernement. Les médailles et les primes inégalitaires ne sont pas ce qu'ils attendent.

Dans ce contexte, l'Union Départementale Force Ouvrière de Vendée considère qu'après une semaine de « déconfinement progressif », il est toujours aussi impératif de garantir la protection sanitaire et sociale des salariés, des agents des services publics, des retraités, des enfants et des jeunes, ce qui en aucune façon ne s'oppose à l'économie, dès lors que l'économie vise d'abord à satisfaire les besoins du plus grand nombre.

La question de la reprise de l'École est centrale. Les enseignants, tous les personnels concernés, restent inquiets et en colère face à des conditions de retour en classe irréalistes et dangereuses ; pour les élèves, leurs parents, les enseignants. Une fois de plus, la gestion de la pénurie conduit à des prises de risques en termes de santé, de sécurité.

Dans les entreprises, les modalités de reprise font l'objet de luttes pour garantir la sécurité, la santé des salariés, mais chacun le perçoit, une nouvelle lutte d'envergure s'annonce : de nombreuses grandes entreprises préparent et des licenciements, et des remises en cause des garanties inscrites dans le Code du Travail, les conventions collectives. Les actionnaires n'entendent-ils pas en effet profiter de la situation pour restaurer au plus vite leurs dividendes au détriment des salariés, des intérimaires et des précaires ?

Les ponctions de jours de congés, de RTT notamment, et maintenant l'allègement de la responsabilité pénale des employeurs en matière de préservation de la santé au travail ne seraient-elles pas les premières mesures d'un vaste plan d'affaiblissement des garanties collectives dans la continuité de la loi travail de 2016 et des ordonnances de septembre 2017 ? De la loi Dussopt de 2019 dans la fonction publique.

Ce n'est pas acceptable ! Où est l'État ? Au service de qui œuvre-t-il ? Ne devrait-il pas maintenir à 100% les garanties collectives ? Ne devrait-il pas tout mettre en œuvre pour interdire tout licenciement économique, y compris si nécessaire par des nationalisations, même temporaires ?

De même la Sécurité sociale, l'Assurance-chômage, les caisses de retraite doivent-elles voir leurs recettes amputées par les annulations annoncées de cotisations sociales ? Bien sûr que non ! L'État devrait cesser immédiatement de reporter sur ces organismes sociaux ces choix, et devrait maintenir intégralement leurs recettes et leurs ressources.

.../...

.../...

L'impératif est et reste de protéger la vie de tous. Les foyers de COVID qui se font jour depuis une semaine et les moyens mis en œuvre pour faire face au déconfinement démontrent à nouveau l'insuffisance des moyens mobilisés aujourd'hui, à l'image des trois mois écoulés, sans dépistage systématique, sans suffisamment de masques FFP2, ni même de masques FFP1, de surblouses..., et cela pèse toujours et encore sur la situation sanitaire.

L'« union sacrée » a de tout temps été invoquée pour faire taire les analyses et les revendications qui ne s'accordent pas aux besoins des premiers de cordée. Au prétexte d'une crise subie par tous, le gouvernement voudrait imposer le silence à toute forme d'opposition. Pour FO, l'action revendicative est plus que jamais d'actualité. Nous réaffirmons l'impératif que soient prises en compte la défense des services publics, de l'hôpital public, de l'éducation nationale, de la retraite par répartition, de la hausse des salaires, d'une assurance chômage protectrice et non coercitive. Nous exigeons que toutes les contre-réformes, qui ont fragilisé la protection sociale et les garanties collectives, soient définitivement abandonnées.

Dans la situation immédiate de « déconfinement », l'Union Départementale Force Ouvrière de Vendée revendique :

- **L'abrogation immédiate des ordonnances qui permettent de déroger aux droits des salariés, codifiés dans le code du travail, les conventions collectives ; des mesures attentatoires à nos libertés, mesures allant bien au-delà de ce qui est admis par les organismes officiels tels la CNIL... ;**
- **Le dépistage systématique et un suivi médical régulier pour tous les salariés exposés, les retraités, des masques FFP2 ou a minima chirurgicaux, c'est-à-dire à usage unique, du gel et toute protection individuelle nécessaire et spécifique à l'activité des entreprises et administrations pour toutes et tous. Le maintien du télétravail avec des conditions de travail satisfaisantes, des absences indemnisées au-delà du 1^{er} juin... ;**
- **Aucune réouverture d'école sans avoir réuni les conditions de sécurité sanitaire : masques FFP2 ou a minima chirurgicaux, gel, dépistage systématique...L'école publique doit rester l'institution qui instruit à égalité de droits pour tous les élèves ;**
- **La prise en charge du chômage partiel à hauteur de 100% du salaire net, contre toute réduction de budget le concernant ; des mesures concrètes, à la hauteur du préjudice pour les saisonniers, les précaires ; l'interdiction des licenciements économiques ; l'interdiction des versements de dividendes ; l'engagement de négociations de branche pour revaloriser les métiers et professions plombées par les politiques d'austérité et d'externalisation ;**
- **Le respect des libertés démocratiques menacées notamment par les conditions de la mise en œuvre de « Stop-Covid », la levée de l'interdiction des rassemblements revendicatifs de plus de 10 personnes, dès lors que les conditions sanitaires sont remplies.**

Force Ouvrière entend poursuivre son action pour la défense des intérêts matériels et moraux des salariés, retraités et demandeurs d'emploi, elle n'entend pas se subordonner aux intérêts du patronat, du gouvernement, de leurs représentants en Région, aux « conférences sociales » tripartites.

FO revendique la pleine et entière liberté de négociation, la liberté de revendiquer.

Rejoignez le syndicalisme libre et indépendant.

La Roche sur Yon, le 19 mai 2020